

## **Alliance 4 Development (A4D)**

**8|10 août 2025**

**Lignes directrices et règlement**

### **Présentation Générale**

« Alliance 4 Development » (A4D) est une initiative ouverte à des projets allemands, autrichiens, français, italiens et suisses au premier stade du développement. Elle a pour objectif de promouvoir les collaborations créatives et financières tout en testant leur potentiel commercial.

Produit par le Locarno Film Festival en coopération avec le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée, France), la DGCA-MiC (Direzione Generale Cinema e Audiovisivo del Ministero della Cultura, Italie), la FFA (Filmförderungsanstalt, Allemagne), l'Office fédéral de la culture (OFC) / MEDIA Desk Suisse, et l'OFI (Österreichisches Filminstitut, Autriche) il vise à encourager le co-développement de projets et les coopérations à long terme entre les cinq pays ciblés.

Le programme A4D se déroule du 8 au 10 août 2025 dans le cadre de « Locarno Pro », pendant le « Locarno Film Festival ».

Onze projets seront sélectionnés dans le cadre des appels à projets lancés par les partenaires (deux pour chaque pays et trois pour la Suisse).

Les porteurs des projets sélectionnés (réalisateur et producteur) sont invités à assister aux sessions plénières et aux panels et à présenter leurs projets lors d'une session de pitch publique et des rencontres individuels pre-organisés avec des experts et des partenaires potentiels sélectionnés afin de soutenir leurs possibilités de co-développement et de favoriser les liens créatifs et de business.

A4D offre aux participants sélectionnés l'occasion unique de tester le potentiel de diffusion internationale de leurs projets à un stade crucial du développement, grâce à des rencontres et des panels avec International sales agents, producteurs et distributeurs.

### **Critères d'éligibilité**

Sont éligibles à A4D les projets :

- d'œuvres cinématographiques de longue durée (supérieure à 60 minutes) de fiction (prise de vues réelles uniquement) français, allemands, autrichiens, italiens et suisses à vocation internationale et destinés à l'exploitation en salles ;
- dans les premières phases de développement ;
- justifiant d'un producteur principal et d'un réalisateur attaché ;
- à la recherche de partenaires de co-développement et de coproduction en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Suisse.

Bien que non obligatoire, tout financement confirmé au moment de la soumission sera considéré comme un atout supplémentaire lors de l'évaluation.

Les projets suivants ne sont pas éligibles :

- des projets de caractère manifestement pornographique, ceux qui font l'apologie de la violence ou ceux qui portent ouvertement atteinte à la violation des droits de l'homme ;
- des projets qui violent les droits d'auteur ou qui atteignent aux réglementations internationales relatives à la propriété intellectuelle ;

- Des projets déjà sélectionnés lors des éditions précédentes d'A4D ne sont pas éligibles. Les projets qui ont été soumis mais non sélectionnés ne sont également pas éligibles, sauf si les candidats peuvent démontrer des changements clairs et significatifs. Dans ce cas, les candidats doivent contacter l'équipe de Locarno Pro avant de soumettre le formulaire officiel. Ils devront demander l'autorisation pour une seconde soumission et fournir un résumé détaillant l'évolution du projet, en mettant en évidence les éléments nouveaux ou révisés par rapport au dossier précédent. La décision finale revient à l'équipe de Locarno Pro et aux instituts partenaires.

### **Dépôt des candidatures et matériel à fournir**

Les producteurs qui soumettent les projets doivent être détenteurs des droits d'auteurs relatifs au projet. En signant le formulaire de candidature, les soumissionnaires garantissent que le projet n'enfreint pas les droits d'un tiers et libèrent et indemnisent le Locarno Film Festival de toute demande de dommages et intérêts à son encontre.

Il est recommandé aux producteurs de ne déposer qu'un seul projet par société. En tout état de cause, un maximum de deux projets par société peut être déposé. Les dossiers de candidature doivent être présentés selon le présent règlement dans le respect des dates limites indiquées. Les candidatures doivent être présentées en utilisant impérativement [le formulaire de candidature officiel en ligne](#) sur le site de Locarno Pro.

Dans le cas de projets coproduits par deux ou plusieurs producteurs des pays impliqués dans A4D (Autriche, France, Allemagne, Italie et Suisse), la demande doit être soumise par le coproducteur majoritaire qui doit mentionner l'institut partenaire de son pays d'origine dans le formulaire officiel.

Le formulaire de candidature complété, ainsi que les pièces à fournir (en pdf) sont à soumettre par le producteur délégué du projet, au plus tard à la **date limite : 17 avril 2025 à 15 :00 heures.**

Attention : tous les documents doivent être présentés **impérativement en anglais.**

Le dossier doit inclure les éléments suivants :

- Formulaire de candidature dûment rempli, comprenant notamment :

- Synopsis court
- Note d'intention du/de la réalisateur/rice
- Note d'intention du/de la producteur/rice

Objectifs à Locarno (le synopsis court les notes d'intention et les objectifs à Locarno doivent être décrits en utilisant un maximum de 500 caractères, espaces compris, chacun).

- Biographie du/de la réalisateur/rice (400 caractères maximum, espaces compris) et filmographie (3 titres maximum).
- Biographie du/de la producteur/rice (400 caractères maximum, espaces compris) et filmographie (3 titres maximum).
- Biographie du/de la coproducteur/rice, si déjà attaché/e (400 caractères maximum, espaces compris) et filmographie (3 titres maximum)
- Profil de la société de production principale
- Profil de la société de co-production, si déjà attachée
- Equipes artistique et technique pressenties

- un lien vers une œuvre précédente du/de la réalisateur/rice du projet en langue originale sous-titrée au minimum en anglais (via des plateformes de streaming en ligne ou de file-sharing) ;

- Matériel demandé :

- photo portrait du réalisateur, du producteur
- Topsheet du devis prévisionnel et du plan de production
- Synopsis long ou traitement (3 à 8 pages)
- stratégie et calendrier du développement (par le/la producteur/rice)

- Non obligatoire :

- contrat de cession de droits d'auteur ou d'option
- biographie et filmographie du/de la scénariste
- Tout autre matériel que le candidat estime pouvoir contribuer à une meilleure compréhension du projet sera le bienvenu et apprécié.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération. Tous les documents soumis sont utilisés dans le cadre du processus de présélection et de sélection et, en cas de sélection, à des fins de communication et de promotion (c.-à-d. guide de l'industrie, site web, etc.).

### **Sélection**

Locarno Pro vérifie l'éligibilité des candidatures reçues. Dans le processus de sélection, Locarno Pro est soutenu par un comité de sélection international composé de professionnels respectés de l'industrie cinématographique. L'évaluation des candidatures est effectuée en tenant compte de la qualité et du potentiel international des projets, ainsi que des parcours des réalisateurs et des producteurs impliqués.

La sélection d'une œuvre antérieure d'un réalisateur candidat lors des éditions précédentes du Festival de Locarno accorde un point supplémentaire au projet soumis.

En soumettant un projet, le candidat accepte sans réserve le présent règlement et la sélection effectuée par le comité, les partenaires et le responsable de Locarno Pro, dont les décisions sont définitives.

Veillez noter que Locarno Pro n'est pas en mesure de fournir des retours détaillés sur les projets non sélectionnés.

La liste des projets sélectionnés sera annoncée fin juin ou début juillet.

Les représentants des projets sélectionnés (réalisateur et producteur, au maximum deux personnes par projet) seront invités à Locarno pour participer aux activités d'A4D.

L'invitation comprend quatre nuits d'hébergement à l'hôtel et une contribution aux frais de déplacement soutenus.

Au moins un représentant – soit le producteur, soit le réalisateur – d'un projet sélectionné s'engage à être pleinement disponible pour participer aux activités prévues d'A4D, du vendredi 8 août au dimanche 10 août, y compris les réunions, les événements de réseautage et les panels.

Si cette participation ne peut être garantie au moment de la sélection, le projet sera considéré comme retiré.

### **Force majeure et mesures d'urgence**

Veillez noter qu'une éventuelle annulation de la 78e édition du Locarno Film Festival en raison d'une loi, d'un décret ou d'un règlement adopté par les autorités locales, cantonales, fédérales ou internationales dans

le cadre d'une situation de force majeure ou d'urgence (incluant, mais sans s'y limiter, les situations résultant d'une épidémie ou d'une pandémie, notamment le COVID-19 et ses conséquences) rendra toutes les obligations contractuelles du Locarno Film Festival nulles et non avenues.

Même en l'absence d'une loi, d'un décret ou d'un règlement adopté par une autorité compétente, le Locarno Film Festival peut à tout moment et lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, pour des raisons d'urgence, de nécessité ou de sauvegarde d'intérêts publics ou privés prévalents (incluant, mais sans s'y limiter, le COVID-19 et ses conséquences), annuler la 78e édition du Locarno Film Festival et résilier ainsi automatiquement et avec effet immédiat tout contrat ou accord avec le ou les participants à ses programmes de sélection ou professionnels.

Le Locarno Film Festival peut à tout moment et lorsque les circonstances l'exigent, pour des raisons d'urgence, de nécessité ou de sauvegarde d'intérêts publics ou privés prévalents, modifier la formule de la 78e édition du Locarno Film Festival (incluant, mais sans s'y limiter, des alternatives numériques ou un programme restreint). Dans ce cas, le Locarno Film Festival s'engage à informer sans délai le ou les participants de sa sélection ou de ses programmes professionnels.

**Contacts au Media Desk Suisse :**

[florian.pfingsttag@mediadesk.ch](mailto:florian.pfingsttag@mediadesk.ch)

[corinna.marschall@mediadesk.ch](mailto:corinna.marschall@mediadesk.ch)